



CHOSSES LUES

N° 6-2009
1^{er} Juin au 26 Juin 2009

la revue de presse par Geneviève Casanova



SOCIÉTÉ



TRAVAIL SOCIAL



LÉGISLATION



EMPLOI



LOGEMENT



SANTÉ



SCOLARITÉ



BIBLIO



BRÈVES



COUP DE CŒUR

Voici le dernier numéro avant le départ en vacances de la majorité d'entre nous : moment rituel toujours en équilibre entre plusieurs temps.

Le présent étant bien sûr le remaniement ministériel, et le discours devant le congrès.

Le futur proche est là aussi avec l'élaboration d'un nouveau plan de lutte contre la délinquance comprenant un volet sur la « sanctuarisation » des établissements scolaires et la publication imminente du livre vert issu de la concertation présidée par M. Hirsch sur la politique de la jeunesse.

Alors changements en vue ou simples redites ? A chacun son ressenti sur ce point, en attendant une rentrée... sur laquelle tout le monde s'accorde déjà : elle sera difficile.

L'inquiétude est palpable dans toutes les rubriques : en emploi bien sûr avec des embauches prévues... à Pôle Emploi et une mise en place du RSA d'autant plus anxiogène que le contexte est difficile. L'ODAS dit d'ailleurs sa conviction que les Départements seront rapidement en difficulté sur le front des dépenses d'action sociale, tandis que le nombre d'allocataires du RMI augmente à nouveau sans surprise au premier trimestre 2009.

Le Logement illustre parfaitement la situation : en terme de bilan, le Conseil d'État valide tout ce que les intervenants sociaux avaient dit sur le Droit opposable en exposant longuement les « défauts de conception » de la loi... Certes il aurait mieux valu avoir tort... mais ce n'est pas non plus complètement désagréable d'avoir eu raison... Et la rentrée pour le logement ? eh bien mais c'est un « schéma national de la refondation » pour l'accueil des sans-abri. Alors changements, ou redites, la question décidément est lancinante.

Du côté du travail social, le processus de Bologne a pris du retard et le ton monte sur la question de la gratification des stages de deux mois.

Inquiétudes donc, néanmoins émaillées d'articles stimulants : justice pénale des mineurs, microfinance, bouclier sanitaire, sécurité à l'école ; autant de contributions qui décryptent, qui éclairent. Sans oublier un article de Gilbert Berlioz revenant sur la moisson législative contradictoire de mars 2007 : entre protection de l'enfance et prévention de la délinquance, de quel enfant parle-t-on et ne faudrait-il pas arrêter un choix entre des visions décidément très antagonistes ?

Décidément il y a des moments où les départs en vacances tombent bien : l'on supportera mieux ensuite les mouvements de balancier habituels sur fond de cette crise qui envahit le quotidien des acteurs sociaux.

...Bonnes lectures et à bientôt.

Ecouter la version audio de l'édito

Consulter 'Choses Lues' du mois et ses archives depuis 2003

<http://www.addap13.org>

genevieve.casanova@addap13.org



SOCIÉTÉ

Le remaniement ministériel: ce qui concerne le secteur social	p 04
Annonces de M. Sarkozy sur la lutte contre la délinquance	p 04
Projet « Estrosi » en examen à l'Assemblée nationale à partir du 23/06	p 04
De plus en plus de femmes mises en causes dans des crimes et délits	p 05
Violences verbales et psychologiques subies par les femmes	p 05
Dépenses d'action sociale : des difficultés, selon l'ODAS	p 05
Pauvreté, précarité, discrimination : nos éléments	p 05
Critiques contre l'avant-projet de code de la justice pénale des mineurs	p 05
Dossier Étrangers	p 06



TRAVAIL SOCIAL

Flash secteur : les fiches de l'ONED remises sur le métier	p 06
Jeunesse : annonces ,initiatives, informations	p 07
Les pistes plébiscitées par M. Hirsch	
La mission sénatoriale a rendu public son rapport	
Tiraillements dans la commission Hirsch	
Missions locales : un entretien et un manifeste	
Une réaction positive du Synami-CFDT	
« Cessons de mettre la jeunesse en miettes »	p 08
L'ANESM, une unité de façade ?	p 08
Adoptions : un projet de loi « pour faire du chiffre » ?	p 08
Expériences, points de vue, éléments repérés	p 08
Professions sociales et établissements	p 09
Nos éléments sur le handicap	p 10



LÉGISLATION

Un volet sur l'Outre-mer	p 10
Les cahiers juridiques des ASH	p 11
Notre sélection Emploi – insertion – éducation	p 11



EMPLOI

Hausse brutale du chômage au 1° trimestre au sens du BIT	p 11
« La microfinance ne remplacera pas les politiques de l'emploi »	p 11
Résolutions, perspectives et indicateurs	p 12
Le SMIC horaire brut porté à 8,82 € au 1° juillet	p 12
A propos du RSA	p 12
Minima sociaux : le nb d'allocataires du RMI de nouveau en hausse	p 13



Prévention des expulsions : des initiatives	p 13
Le Conseil d'État émet des réserves sur l'efficacité du droit au logement.....	p 13
Un rapport du Haut comité pour le logement des personnes défavorisées	p 13
Un « schéma national de la refondation » de l'accueil des sans-abri en septembre ? ..	p 14
Hébergement d'urgence : travaux de la feantsa.	p 14
FSL : des outils efficaces, mais mal évalués	p 14
Nous signalons dans le numéro 6	p 15



« Un bouclier sanitaire pour améliorer l'accès aux soins »	p 15
--	------



Un entretien : « L'école n'est pas un sanctuaire »	p 16
Les consignes de Xavier Darcos pour la rentrée scolaire 2009-2010	p 16



ASH du 12 Juin 2009	p 17
ASH du 19 Juin 2009	p 18



ASH du 5 Juin 2009	p 19
ASH du 19 Juin 2009	p 19
ASH du 26 Juin 2009	p 19





Nous citons longuement M. Sarkozy.

Le remaniement ministériel et le cap du nouveau gouvernement : ce qui concerne le secteur social

09 394 – ASH 26/06 & Le Monde 24-25/06/09



Un aperçu... à avoir en tête à la rentrée !!

Remaniement du 23 juin et discours de M. Sarkozy devant le Congrès à Versailles le 22 juin.

Travail, Relations sociales, Famille, Solidarité et Ville : M. Darcos (succède à M. Hortefeux)

Gestion des conséquences sociales de la crise : bilan avec partenaires sociaux des mesures mises en place prévu le 01/07.

Le Secrétariat d'État à la famille s'élargit à la solidarité (Mme Morano).

Mme Amara reste secrétaire d'État chargée de la politique de la ville.

Versailles : « tout licencié économique doit pouvoir garder son salaire et recevoir une formation pendant 1 an »

Secrétariat d'État au logement et à l'urbanisme placé auprès de M. Borloo : M. Appar

Il n'y a plus de ministère du logement.

Intérieur, Outre-mer et collectivités territoriales : M. Hortefeux
Versailles : « nous ne nous déroberons pas devant la réduction du nombre des élus régionaux et départementaux [ni] devant le pb de la répartition des compétences »

Éducation Nationale : M. Chatel

Versailles : il faut proposer une solution à tous les adolescents qui sortent du système scolaire à 16 ans sans rien (écoles de la 2^e chance...) [faute de quoi] on prépare une augmentation considérable des dépenses futures parce que l'on paiera très cher le coût de cette désocialisation »

Justice et Libertés : Mme Alliot-Marie

Suivra le parcours du projet de loi pénitentiaire

M. Bockel est secrétaire d'État : indique à l'AFP être chargé de la réforme de l'administration, de la modernisation des prisons et de la construction de nouvelles » (5 000 places sup. annoncées).

Versailles : l'état des prisons « est une honte pour notre République (...) il faut construire des places de prisons et d'hôpitaux pour les détenus souffrant de troubles psychiatriques »

Annonces de M. Sarkozy sur la lutte contre la délinquance dans les banlieues sensibles et les écoles et lancement d'un futur plan de lutte contre la délinquance

09 370 – ASH 05-12/06



Le 28 mai à l'Élysée : « La délinquance ne procède que très rarement de la souffrance sociale. La délinquance résulte simplement de l'attrait de l'argent facile (...) c'est la criminalité qui favorise la misère en aggravant l'exclusion [...] la crise économique est donc une raison supplémentaire pour renforcer notre détermination à combattre la délinquance »

Reconquérir les quartiers sensibles.

Assurer une présence massive des autorités de l'État des et des forces publiques dans les 25 quartiers les plus sensibles (dont 21 en région parisienne) : des opérations « coup de poing » seront multipliées.

Prévoit de qualifier de délit le seul fait d'appartenir à une bande (proposition Estrosi).

Sanctuariser l'école

Faire ouvrir les cartables, diagnostic de sécurité, vidéosurveillance si nécessaire...

(voir dossier dans le numéro 4)

« Procéder à la systématisation du dispositif de policiers référents » : pas une présence permanente mais une possibilité d'intervention instantanée.

Chaque recteur pourra disposer d'une « équipe mobile d'agents » : ouvrir la réserve civile de la police nationale à cet effet (policiers à la retraite et personnes volontaires) ; « missions ponctuelles, particulièrement sécurisation des établissements et de leurs abords »

Vers un nouveau plan de prévention de la délinquance

« La prévention de la délinquance a été beaucoup trop négligée ces dernières années » : déplore notamment le faible nb de CLS.

Le Premier ministre est chargé de « préparer un plan gouvernemental pour septembre »

Des tableaux de bord mensuels départementaux de la délinquance seront élaborés et donneront lieu à un rapport annuel au Parlement.

CIPD le 4 juin : il va être procédé à une évaluation de la mise en œuvre de la loi 2007.

L'élaboration du plan est lancée sur les orientations suivantes : amélioration du suivi individuel des mineurs délinquants ; réforme des politiques d'accompagnement parental ; « sanctuarisation » des établissements scolaires ; développement de la vidéoprotection « axe fort de la prévention de la délinquance » ; lutte contre les violences intrafamiliales ; renforcement de l'aide aux victimes ; prévention de l'addiction aux stupéfiants et à l'alcool.

Orientations inscrites dans « le cadre d'une relance des contrats locaux de sécurité ».

Projet « Estrosi » en examen à l'Assemblée nationale à partir du 23/06

09 – 386 Le Monde 12-23/06/09



Principales dispositions du projet tel qu'il est présenté.

Nouvelle incrimination « fait de participer en connaissance de cause à un groupement, même formé de façon temporaire, qui poursuit le but, caractérisé par un ou plusieurs faits matériels, de commettre des violences volontaires » 3 ans d'emprisonnement et 45 000 €.

Le port d'une cagoule « ou de tout autre moyen de dissimuler volontairement son visage » sera une circonstance aggravante (un décret du 19 juin en punit de 1 500 € et 3 000 € si récidive le port « aux abords immédiats d'une manifestation »)

La participation à un attroupement en étant armé est déjà réprimée, mais le texte étend ces dispositions aux personnes qui y participent en connaissance de cause même sans être armées.

Établissements scolaires : y pénétrer sans y être habilité sera puni d'un an d'emprisonnement et 7 500 € d'amende (avec une arme, 5 ans et 75 000€)

Délit d'attroupement dans les halls d'immeubles : renforcé.

Possibilité pour les forces de l'ordre de recevoir « en temps réel » les images des systèmes de vidéosurveillance privés installés dans des parties communes d'habitation.

Vente à la sauvette « agressive ou sous la menace d'une arme » : 6 mois d'emprisonnement et 3 750 €

De plus en plus de femmes majeures et mineures mises en causes dans des crimes et délits

09 407 – ASH 19/06/09



Toute évolution est à noter... à condition bien sûr de ne pas confondre valeurs relatives et valeur absolue...

En 2008 7 personnes sur 10 mises en cause étaient des hommes majeurs

Étude OND du 12/06 porte sur la période 03 / 08

Une personne est « mise en cause » lorsqu'existent suffisamment d'indices laissant supposer qu'elle a commis l'infraction reprochées.

Crimes et délits

Nb de femmes majeures mises en cause : + 20,7% (hommes + 24,8%).

Nb de femmes mineures : + 27,1% (hommes + 13,9%).

Violences ou menaces hors vols

Femmes majeures : + 42,1% (hommes + 31,8%)

Femmes mineures : + 101,05% (hommes + 51,5%)

Atteintes aux biens

Majeures : + 3,5% ; mineures + 10,5% alors que le nb d'hommes diminue sur 5 ans

Grand Angle n° 17 - www.inhes.interieur.gouv.fr

Mme Létard s'attaque aux violences verbales et psychologiques subies par les femmes

09 406 – ASH 19/06/09



C'est à suivre, avec des idées intéressantes.

Le 10 juin présentation de la nouvelle campagne télévisée : « la violence verbale est une violence en soi, (...) conduit à la violence physique »

Souhaits et chantiers : un « code commenté sur les droits des femmes » rassemblant toutes les dispositions existantes ; la lutte contre les violences conjugales « grande cause nationale » 2010 ; introduire dans le code pénal la notion de violence psychologique ; élaborer un document de politique transversale en matière de droits des femmes (en annexe du PFL 2010) ; possibilité pour le juge de rendre une ordonnance de protection des victimes de violences (urgences).

A noter : Mme Alliot-Marie annonce la création de « brigades de protection des familles » en commissariats et gendarmeries pour lutter contre violences intrafamiliales qui ont tué 193 personnes en 2008.

Dépenses d'action sociale : les départements doivent s'attendre à des difficultés, selon la

lettre de l'ODAS de juin 2009

09 400 – ASH 19/06/09



Cela n'étonnera pas vraiment.. et c'est à suivre.

En 2008 ces dépenses ont augmenté de 3,7% (7,3% en 07) MAIS, les défis sont là : mise en place du RSA et impact de la crise sur besoins sociaux.

RMI 2008 : diminution de ces dépenses et des dépenses d'insertion. MAIS depuis 2004, les Dpts ont assumé 1,5 milliard et les perspectives ne sont pas bonnes : RSA, API et travailleurs pauvres ???

ASE 2008 : hausse de 3,8%, ce qui est modéré ; la mise en œuvre de la loi 2007 paraît peu onéreuse.

Personnes âgées : la décélération se confirme

Personnes handicapées : hausse de 9,5% (montée en charge PCH), et la CNSA réduit le concours aux Dpts pour 09 (- 4,25% APA & - 8,3% PCH)

En 20 ans les dépenses pour le soutien à l'autonomie ont été multipliées par 6.

Pauvreté, précarité, discrimination : nos éléments



A noter que l'on parle de plus en plus d'aider les gens à payer une eau... dont le prix augmente (traitements et assainissements obligent).

09 396 – ASH 12/06/09

Étude ANCV-BVA sur les non-partants en vacances

35% des adultes français ne sont pas partis en vacances dans les 12 derniers mois.

41% ont des revenus mensuels inférieurs à 1 500 €

Les non-départs sont dus à 50% à des raisons financières, 34% à des motifs familiaux personnels et 24% à l'isolement (personne avec qui partir).

Familles et budget

www.monbudget.famille.gouv.fr

« Offrir aux familles des outils concrets » : gestion du budget, relations avec les banques et changement de situations.

09 402 – ASH 19/06/09

Une « allocation eau » pour les plus démunis ?

Proposition de l'Observatoire des usagers de l'assainissement en Île-de-France (Obusass) : serait versée par les CAF aux allocataires minima sociaux dont la charge d'eau dépasse 3% des revenus.

En outre une proposition de loi est déposée : permettre aux communes de participer au financement de ce type d'aide.

Flot de critiques contre l'avant-projet de code de la justice pénale des mineurs

09 388 – ASH 12/06/09



Une petite piqûre de rappel... en attendant la rentrée : la contribution de l'Assoc des magistrats de la jeunesse est particulièrement

intéressante.

Sur ce texte voir le numéro de mars.

Précisions : le non-respect d'un suivi éducatif pourrait entraîner un placement; un mineur pourrait être condamné à la confiscation d'un ou de plusieurs de ses biens « même s'ils sont sans rapport avec l'infraction » ; les représentants légaux pourraient être condamnés à une amende civile en cas de non comparution à une audience.

Les consultations se poursuivent : présentation en conseil des ministères prévue pour l'automne.

AFMJF : « contresens et régression historique », inversant la logique de la spécialisation en précisant que « les dispositions du code pénal sont applicables aux mineurs, sauf s'in en est disposé autrement dans le présent code »

Disparition du juge des enfants au profit du renforcement du rôle du parquet, mesures d'investigation considérées comme simples aides à la décision ;

Régime pour les 10/13 ans : la responsabilité civile qui a pour finalité la réparation du préjudice subi « ne peut en rien fonder des mesures contraignantes (...) confusion alarmante ».

SNPES-PJJ-FSU : à revoir de fond en comble ; « parcours éducatif [transformé] en mesure de probation » (obligations systématiques) ; « l'automatisme des peines contredit la notion fondamentale de l'individualisation »

La pétition du groupe « Quel futur pour les jeunes délinquants ? », (juges, avocats, pédopsychiatres, PJJ...) a recueilli 14 000 signatures. Contraire aux engagements internationaux et principes formulés par Cour de cassation ; « incongruités juridiques » en ce qui concerne les 10-13 ans.

Tous estiment que la progressivité des réponses se traduit en accélération de la répression.

Dossier Étrangers



On aurait tort d'être lassé par les rebondissements de la question des centres de rétention car c'est très intéressant et la justice a statué de manière très subtile : elle accepte le décret qui faisait pb mais donne à la mission qu'il régit une interprétation proche de celle des associations...

09 369 – ASH 05/06/09 & Le Monde 02/06/09

Centres de rétention

La justice suspend les marchés mais ne remet pas en cause le fond de la réforme

Le Conseil d'État

A rejeté la demande d'annulation du décret : il est possible de conventionner avec toute personne morale et il n'est pas indispensable pas qu'il y ait une seule personne morale sur le territoire.

Mais le Conseil consacre la mission d'assistance juridique, ce qui satisfait la Cimade et les assocs.

« La convention entre le ministère et la ou les personnes morales doit permettre l'exercice effectif de leurs droits par les étrangers » : la mission ne se borne donc pas à de l'information mais porte aussi sur « l'accueil et le soutien ».

« L'État ne peut conclure une telle convention qu'avec des personnes morales présentant des garanties d'indépendance et de compétences suffisantes, notamment sur le plan juridique et social »

Le tribunal administratif de Paris

Va dans le même sens en suspendant les contrats de marchés publics, car ils ne prévoient « qu'une simple mission d'information auprès des étrangers retenus sans imposer une assistance juridique [...] ne permet pas de garantir l'exercice effectif de leurs droits », ce qui porte « une atteinte grave à un

intérêt public ».

Considère qu'il y a un doute sérieux sur la légalité du marché conclu en raison du manque d'expérience du Collectif Respect : « manifestement pas les capacités techniques, professionnelles et financières »

Le ministre

Propose à la Cimade de prolonger sa mission de 3 mois compter du 2 juin (date où la nouvelle disposition entrerait en vigueur).

Va contester la décision devant le Conseil d'État et en cas d'échec « apportera les modifications nécessaires ».

A indiqué (sur France Inter) qu'il ne signera pas de convention avec Collectif Respect.

Les assocs satisfaites de ces précisions

La Cimade est prête à prolonger sa mission mais attend de connaître les modalités.

Elle demande au ministère « d'ouvrir de toute urgence une concertation avec les assocs » et de renouer avec elles « des relations saines »

Les autres assocs considèrent le prolongement de la mission de la Cimade comme « un acte d'apaisement » mais soulignent l'aspect préjudiciable pour elles de cet imbroglio.

09 415 – ASH 26/06/09

Forum réfugiés

L'asile en France et en Europe, état des lieux 09

Le taux de reconnaissance du statut de réfugié est en hausse mais les recours à la procédure prioritaire aussi... le taux d'accès en CADA diminue et le nb de places y est insuffisant. Demande 5 000 places sup d'ici 2012

A noter : M. Besson en annonce 1 000.

Logement : le gouvernement souhaite une rotation mais par manque de logements on oriente souvent les ménages en CHR...

Il faut une « approche territoriale concertée »

Emploi : conventions possible entre l'OFII et Pôle emploi depuis octobre 2008 (bilan compétences).

Mais ces articulations restent à construire.

Nous signalons dans le numéro 6

09 397 – ASH 12/06/09

2 nouvelles associations habilitées à accéder en zone d'attente

Arrêté du 27 mai, JO 09/06/09

Ordre de Malte et Collectif Respect (voir sur ce dernier les centres de rétention...)

L'habilitation vaut pour 3 ans à compter du 9 juin

09 376 – ASH 05/06/09

Précisions sur l'octroi de la carte de séjour temporaire pour les stagiaires étrangers

Décret n° 09-609 du 29/05/09, JO 31/05/09



Flash secteur : les fiches de l'ONED remises

sur le métier

09 405 – ASH 19/06/09



C'est encourageant : on peut faire bouger des lignes

L'ANAS avait critiqué les fiches adressées par l'ONED aux Dpts (c/ infos préoccupantes).

L'ONED se défendait de ces critiques mais en a présenté une nouvelle mouture à l'ANAS, à l'ONES et au SNMPMI (10/06) et ces organisations feront part de leurs observations le 9 juillet.

D'ores et déjà elles apprécient d'être consultées.

Fiches simplifiées, allégées, et certaines variables reformulées ; le terme « suspicion » a disparu.

Elles devraient inclure des éléments sur les mineurs isolés (à la demande de plusieurs Dpts).

Le CG du Loiret a saisi la CNIL sur la gestion des données nominatives : sa réponse est très attendue (servira de référence pour tous les Dpts).

Jeunesse : annonces, initiatives, informations



Il y a des choses intéressantes dans les pistes de M. Hirsch mais décidément les acteurs de terrain sont partagés c'est le moins que l'on puisse dire...

Dernière réunion de la commission de concertation présidée par M. Hirsch le 30 juin avant la publication de son Livre vert

Les pistes plébiscitées par M. Hirsch

09 367 – ASH 05/06/09 – pp. 11-13

& Le Monde 23/06/09

Auditionné par le sénat le 27 mai

Assurer une continuité des parcours lors de la sortie du système éducatif : « on ne peut pas laisser un jeune de 16 ans livré à son sort »

Obligation de suivre une formation jusqu'à 18 ans, impliquant toute la chaîne éducative et les ML?

Favorable à un service public de l'orientation : décroïsonner les différentes filières et instaurer un droit à la réorientation et à une 2^e chance.

Développer les formules en alternance : les jeunes ne doivent pas attendre des années entre le diplôme et un CDI. Attention néanmoins à ne pas faire des contrats aidés « l'alpha et l'oméga de la lutte contre le chômage des jeunes ».

Privilégie plutôt l'alternance dans le secteur public.

Attaché au maintien de la scolarité obligatoire, il plaide quand même pour un « passage en milieu professionnel avant 16 ans ».

Recommande d'étendre l'alternance aux contrats aidés : la formation est souvent absente.

Améliorer l'accompagnement des jeunes en difficulté : réviser en ce sens CIVIS et contrats d'autonomie, avec un « vrai contrat comportant des droits et des devoirs »

Les Missions locales sont « une des initiatives les plus intéressantes » prises pour les jeunes depuis 25 ans. Il faut renforcer leur articulation avec les autres acteurs : EN, et Pôle emploi qui « augmentera de 20 à 25% sa contribution au réseau dans les prochaines semaines » (co-traitance).

Augmenter les ressources des jeunes : on va « mettre fin au statu quo » sur cette question.

Mais un « revenu de soutien » serait « préjudiciable » sans augmentation en parallèle des taux d'activité, niveau de formation...

Et attention à ne pas créer « d'insertion factice » avec de la « concurrence vis-à-vis de vrais contrats »

Il préférerait « une sorte de capital dont le jeune pourrait disposer sous certaines conditions » : pendant des formations, recherches d'emploi...

Sont envisagés aussi : un bonus par heure travaillée et l'ouverture du RSA aux moins 25 ans justifiant d'une activité professionnelle de 1 an.

Entreprises et organismes publics doivent jouer le jeu et accueillir davantage de jeunes.

Favoriser l'essor du service civique : qui doit concerner des jeunes très en difficulté comme des jeunes très diplômés.

La mission sénatoriale a rendu public son rapport sur « la politique en faveur des jeunes » - n° 436

M. Hirsch a indiqué qu'il souscrivait à « nombre de ses propositions ».

Tiraillement dans la commission Hirsch

Le Monde – 03/06/09

Des participants ont créé leur blog : « le livre noir du livre vert ».

Le Cnajep et la FAGE ont publié un communiqué où elles expriment de la déception. Débats mal menés, rythme effréné...

Les assocs ont peur d'un catalogue de « rustines ».

Missions locales : un entretien et un manifeste

09 380 – ASH 12 & 19/06/09

Entretien avec Mme Tavarès, déléguée générale UNML
Partagez-vous les critiques émises sur la méthode de concertation ?

Nous avons salué l'idée de cette concertation et M. Hirsch offre un espace mais réunir 80 assocs pendant 3 mois et produire un « livre vert » ce n'est pas réaliste : travail « à marche forcée »

Craignez-vous une « compilation d'analyses » ?

Nous sommes inquiets : objectifs chiffrés peu réalistes plutôt qu'engagements et orientations.

Que pensez-vous de la proposition de M. Hirsch d'une dotation en capital pour les jeunes ?

Il y aurait 3 niveaux : dotation universelle à 18 ans, une autre en fonction des revenus parents et un prêt à rembourser quand ils travaillent.

Doit-on verser une allocation sans contrepartie ? Seuls accompagnement et projet mobilisent.

M. Hirsch indique vouloir renforcer les ML...

C'est bien que l'intérêt de notre réseau soit admis mais nos financements ont diminué (FSE 07/13 & Fonds pour l'insertion pro des jeunes, et stagnation des subventions depuis 2005).

En plus les jeunes doivent parfois attendre 3 mois avant d'entrer en formation...

Nous demandons « que les ML (...) soient reconnues comme l'unique opérateur dans l'accompagnement des jeunes ayant besoin d'un appui dépassant le seul cadre de l'emploi »

A noter : l'UNML a rendu public le 19/06 un « manifeste pour une politique ambitieuse de la jeunesse »

Demande « reconnaissance du rôle central et unique » des ML, amélioration partenariat avec l'EN, création d'un « Fonds d'accompagnement de projets pour les jeunes (pourrait remplacer le Fonds d'insertion), création d'une allocation d'autonomie « potentiellement mobilisable pour tous les jeunes accompagnés par ML »

Une réaction positive du Synami-CFDT

09 417 – ASH 26/06/09 – p. 13

Le Syndicat national des métiers de l'insertion se félicite de « véritables changements annoncés »

Une mouture récente du Livre vert consacre 9 recommandations aux ML et M. Hirsch est intervenu en ce sens à la journée organisée par l'UNML sur l'évolution des politiques jeunesse.

Renforcement des rôles et place des ML : réaffirmation du soutien de l'État, reconnaissance des compétences, réforme

de la gouvernance et diversification des indicateurs de performance.

Synami favorable à une évolution du niveau national : pilotage interministériel ou Agence...

Les modes de financement doivent évoluer....

Le syndicat précise que l'accueil des jeunes en ML vient d'augmenter de 20 à 30%.

«Cessons de mettre la jeunesse en miettes»

09 430 – ASH 19/06/09 – pp. 31-32



Reprend des choses qui ont souvent été dites, mais le fait bien en insistant sur l'aspect sémantique des choses et c'est un angle de vue intéressant. De belles formules... et une occasion de reprendre l'avis du CNV ? Au-delà, la place de l'enfant dans la société : nous ne sommes pas au clair sur cette question qui reviendra dans le débat

Par Gilbert Berlioz, consultant (CRESS)

En mars 2007, ont été votées 2 lois, celle de la réforme de la protection de l'enfance et celle de lutte contre la prévention de la délinquance : elles ont en commun de s'intéresser à l'enfance.

Aux assises de la protection de l'enfance à Lyon fin mars 2009 a été dressé un bilan largement positif de la mise en œuvre de la première alors que le CNV fait état de « l'absence quasi systématique de mise en œuvre » de la seconde.

La réforme de la protection de l'enfance était une rénovation souhaitée, elle a « connu un lent processus de maturation » rapprochant les acteurs concernés.

La loi sur la prévention de la délinquance était une innovation : pas de loi générale sur ce sujet. Elle s'est construite sur une période plus courte, se nourrissant entre autres de la remise en cause de l'ordonnance de 1945, et signant une rupture avec les principaux acteurs : juges, travailleurs sociaux, assocs... et aussi les collectivités locales.

Elle « a voulu régler par de nouvelles préconisations des questions déjà abordées et pour lesquelles des solutions étaient déjà en place, des réponses existaient » (CNV)

Elles « mettent en évidence le clivage qui s'est installé dans la société française entre la figure de l'enfant en danger et celle de l'enfant dangereux », objets de lois contradictoires alors « qu'elles sont le plus souvent, dans la vie, les deux faces d'un seul et même sujet »

En matière de justice « l'enfant » devient un « mineur » (...) « désincarne encore plus les sujets fragiles »

Alors, enfant, jeune, mineur, élève ? : il « devient urgent de redonner, par le haut, une cohérence d'ensemble »

L'ANESM, une unité de façade ?

09 408 – ASH 19/06/09 - pp. 34-37



Nous aimons cet article qui s'attache à décrire clairement des processus, enjeux et perspectives complexes : on peut s'y référer en cas de besoin...

Toujours des débats: vise-t-elle à améliorer la qualité ou à normaliser les pratiques ?

Elle a succédé en 2007 au Conseil national de l'évaluation (CNESMS), sous la forme d'un GIP où l'État est majoritaire. Il lui est demandé de se rapprocher de la Haute Autorité de santé

et sa première mouture pose pb : pas d'instance consultative avec pro et usagers, ni de représentation d'usagers au CA... négocié ensuite.

Elle a un Comité Scientifique et un Comité d'orientation stratégique (COS) qui regroupe représentants État, collectivités, organismes protection sociale, pro et usagers.

Le CNESMS avait mis deux ans pour élaborer un 1° guide de l'évaluation interne: l'ANESM est plus productive ; en 2 ans elle a produit une dizaine de recommandations et 5 sont en préparation.

Dteur : « mettre en action la vision portée par le législateur sur l'accompagnement des personnes fragilisées » ; différent des protocoles du sanitaire.

3 types de recommandations : organisation de l'établissement, pratique quotidienne (par ex gestion violence), postures pros sur de grands thèmes (par ex bientraitance).

Dans le COS prévaut une logique de concertation : recommandations ont été votées à l'unanimité.

« Nécessaire d'avoir un organisme qui fédère » : l'inter-associatif ne peut pas le faire (APF)

Mais sur le terrain, « réactions très contrastées » et difficultés à s'approprier les recommandations.

Pbs de calendrier : laps de temps très long entre publication loi 2002-2 et installation ANESM; beaucoup de structures ont donc mis en place des procédures basées sur guide CNESMS

Difficultés à « transcrire » les recommandations dans le quotidien : pas de grande exigence en terme d'indicateurs (culture du compromis).

Dteur : on a dégagé des généralités et on va entrer dans le concret (questionnaires...); en ce moment est dressé un panorama des difficultés des professionnels : restitution nationale en 2010.

L'ANESM se dit prête à valider des recommandations de fédérations et d'assocs.

Il n'empêche : d'autres options existent que celles qui sont prises. Le consensus durera-t-il? Ex du retard pris par la recommandation sur la conduite de l'évaluation interne prévue pour mars 2009.

L'articulation de l'ANESM avec les futures ARS et la future Agence nationale d'appui à la performance des établissements de santé et médico-sociaux (ANAP) est encore inconnue

Uniojss : « la performance restera-t-elle au niveau de la gestion et l'évaluation au niveau des bonnes pratiques ? »

Adoptions : un projet de loi « pour faire du chiffre » ?

09 389 – ASH 12/06/09 - pp. 25-26 & 31-32



Voilà nous nous y attendions : c'est fait, le projet suscite des réactions dont nous vous recommandons la lecture.

Voir n°4 : accélération des procédures d'acquisition du statut de pupille de l'État et les rapports ASE porteraient aussi sur « la situation de désintérêt manifeste des parents »

Assoc Fil d'Ariane : personnels ASE seront-ils incités à rendre les enfants plus « adoptables » ? « Rares sont les parents qui se désintéressent de leur enfant »

M. Verdier, avocat, ancien DDASS : négation de « l'origine » ; l'objectif du travail social c'est « de permettre aux parents d'assumer leur parentalité et aux enfants de vivre en famille » (un des axes de la préforme protection enfance).

M. Rosenczweig, Pdt Tribunal enfants Bobigny et DEI-France : « projet dangereux »

DEI-France exige que le délai entre placement et adoptabilité ne soit pas réduit et que le tribunal soit obligé de vérifier en quoi l'enfant est délaissé, en examinant notamment les mesures mises en place. Le rapport de l'ASE doit porter « sur les actions de soutien à la parentalité mises en œuvre ».

DEI-France et M. Verdier : préconisent le recours à l'adoption simple qui permet de ne pas couper l'enfant de sa filiation d'origine.

Article de F. Jésus, vice-président DEI-France

On présente ici l'adoption comme « la rencontre de 2 histoires » celles des adopté et adoptant ; quid de la 3^e histoire, la famille d'origine ?

La CIDE dit entre autres que l'adoption doit être conjuguée au mieux avec les autres droits reconnus à tout enfants, dont celui de voir ses parents reconnus comme responsables de l'élever et d'être aidés à cet effet (Sces sociaux en France).

Risque de faire revenir les vieilles représentations négatives des services sociaux.

La majorité des enfants confiés à l'ASE ne sont pas adoptables : il ne faut pas « sur-interpréter » les signes de désintérêt et ne pas trahir la confiance des parents.

« Le droit se doit de protéger aussi bien les enfants contre les abus ou les carences éventuels des parents que les parents et les enfants contre les abus ou les carences éventuels des institutions »

Expériences, points de vue, éléments repérés



L'atelier d'insertion Parenthèse nous séduit particulièrement. Des idées et des arguments en faveur du travail intergénérationnel.

Un atelier d'insertion en Ardèche : vocations à aider

09 425 – ASH 26/06/09 – pp. 22-25

Inscrit dans le dispositif Pégase : mise en place de stages de 9 mois en maisons de retraite ou hôpitaux

Permet de revenir en milieu ordinaire et de préparer des concours (aide-soignant ou AMP) : immersion longue, soutien des tuteurs, richesse humaine

Assoc Parenthèse : 04 75 40 32 88

Accouchement sous X, les maternités impossible

Lien Social n°932 – 11/06/09 – pp. 10-19

Présentation du dispositif (581 naissances en 2007)

Maison pour orientation, information, soutien et écoute : accueille les femmes enceintes en difficulté

Entretien avec Mme Darchis, psychologue clinicienne (maternité banlieue parisienne)

Une famille de parents-relais : accueillent les enfants de la maternité à l'adoption (2 mois dont dispose la mère pour se rétracter)

L'intergénérationnel en quête de légitimité

Lien Social n° 934 – 25/06/09 – pp. 10- 15

Pas recensé en tant que tel, dans les « cases » du fichier des établissements sanitaires et sociaux et les travailleurs sociaux se heurtent souvent aux cloisonnements institutionnels.

Un article de présentation

Un reportage sur une expérience du 15^e arrdt de Marseille (parrainage entre retraités et jeunes en recherche d'emploi - initiative ML)

Un entretien avec M. M. Malki (IRTS paris) « la longévité réinterroge le pacte social »

Une communauté thérapeutique en Périgord

09 391 – ASH 12/06/09 – pp. 38-41

Encore rare en France, ce dispositif s'appuie sur la dynamique de groupe pour aider les toxicomanes à sortir de l'addiction. Abstinence, occupation de tout le temps libre, réapprentissage de la gestion de l'argent ; la phase de réinsertion est néanmoins critique.

Professions sociales et établissements



Décidément rien ne va plus : stages, diplômes, conditions de travail... Quand on lit les réponses apportées à l'Assemblée nationale sur la question des gratifications ... on nourrit quelques craintes sur le futur... et M. Chassériaud a des mots très durs... L'ANAS s'apprête à lancer un débat national sur la fragilisation des travailleurs sociaux. Quant aux CTPS & CSTS, ils continuent d'exister...

09 381 – ASH 12/06/09

Gratification des stages de 2 mois : des députés de l'opposition en appellent au gouvernement

Disposition dans une proposition de loi destinée à « faciliter le maintien et la création d'emplois » (cf. n° 4 & 5). Examen Sénat en septembre

Coût estimé pour les employeurs associatifs du secteur social : 45 millions d'euros par an.

Alors que la question des 3 mois gratifiés pose toujours des pbs... et produit des inégalités : les collectivités locales ne sont pas obligées de les rémunérer par ex... Si le financement est assuré par les organismes de formation... on ne fait que déplacer le pb sur les régions... « Il devrait donc revenir à l'Etat d'abonder leur financement »

M. Méhaignerie : demandes des fédérations étudiantes mais « risque de diminution des offres » ; « Les Dpts disposent à l'évidence de marges (...) et ils peuvent donc faire preuve de solidarité envers les étudiants en réalisant des économies dans d'autres secteurs » ...

M. Wauquiez : « soyons à la hauteur de l'enjeu sans nous en tenir à la question de l'impact financier sur les collectivités locales »...

09 418 – ASH 26/06/09

Gratification des stages : un entretien avec M. Chassériaud, Pdt de l'Aforts

Quel est votre état d'esprit sur cette question ?

« On remet une couche » par rapport à l'année dernière... de nouveau sans prévoir de financement.

« Je vois dans cette impréparation une volonté politique d'affaiblir les professions sociales » ; on assiste à un mouvement de déqualification. Alors a-t-on encore besoin des travailleurs sociaux classiques ou d'autres intervenants ?

Vous évaluez le coût de cette mesure à 25 millions

C'est peu pour le budget de l'État : et les 28 000 étudiants concernés sont généralement embauchés en CDI à l'issue de ces formations...

On n'entend guère cette année les syndicats d'employeurs...

Beaucoup de directions se retranchent derrière les contraintes budgétaires... mais expriment le besoin de professionnels diplômés... contradictoire.

C'est dangereux pour l'avenir du secteur social.

L'ONES propose que les gratifications soient versées par un organisme indépendant...

Une ligne budgétaire de la future direction de la cohésion sociale pourrait y être affectée et les établissements passeraient des conventions avec les directions régionales.

Jusqu'où êtes-vous prêts à aller si rien ne bouge ?

Avec le GNI nous avons écrit aux ministères concernés et au Haut Commissaire à la jeunesse.

Nous avons un rendez-vous au ministère du travail et ensuite nous aviserons.

09 419 – ASH 26/06/09

Le chef de l'État interpellé sur la reconnaissance des diplômes

du travail social au niveau L

Courrier ANAS, FESF, FNEJE, ONES.

Les accords de Bologne (1999) ont ouvert une harmonisation des formations de l'enseignement supérieur qui entrera en vigueur en 2010 (standard LMD) : pas encore appliqué aux formations en travail social de niveau III, toujours considérées « bac + 2 ».

Pose des pbs de mobilité pour les étudiants et les pratiques pâtissent de ce manque d'échanges (Aforts), et « génère le sentiment d'une forme de mépris » (fédérations professionnelles).

Aforts et GNI ont souhaité impulser le chantier il y a 2 ans mais les décisions tardent : réflexion interministérielle en cours, dit-on à la DGAS.

09 385 – ASH 12/06/09

Un mouvement des AS en Moselle qui illustre, selon l'ANAS, un malaise général

Manifestation de 250 travailleurs sociaux du CG (8/06) : « situation catastrophique », nouveaux usagers (crise), amoncellement de réformes, mise en œuvre du RSA... besoin de moyens.

ANAS : « pas seulement une crise de moyens, aussi une crise de sens. S'agit-il de faire plus de la même chose ? Ou d'arrêter la course et de s'accorder un temps de réflexion ? »

09 420 – ASH 26/06/09

VAE : une étude du Cereq

Dans Bref 263 : les candidats issus du secteur sanitaire et social reçoivent un meilleur accompagnement et soutien financier que ceux des autres secteurs et les mieux lotis sont ceux qui ont un employeur associatif

09 385 – ASH 12/06/09

Prorogation d'une série de commissions administratives consultatives

Décrets 613/619/620/623/624/625/627/631/632/635, du 4 & au 6 juin, JO du 5 au 7 juin 2009

Prolongation pour 5 ans : notamment pour CNVA, CDVA, CNML, CSTS, CTPS.

Nos éléments sur le handicap



Nous créons le dossier Expériences repérées pour signaler des initiatives que nous n'avons pas le temps ni la place de « traiter » réellement mais qui restent ainsi consignées et groupées. Sinon, la rentrée se prépare... à vous de voir.

En Scolarité, une circulaire prépare la rentrée

09 432 – ASH 26/06/09

L'Unaiisse relance la mobilisation pour sauvegarder les AVS

Le 31/08 les contrats de 1 330 AVS s'arrêtent sans possibilité de renouvellement. Et si d'autres prennent le relais, elles seront sans expérience.

L'Unaiisse demande la professionnalisation des AVS : un statut est en voie de construction mais rien d'envisagé avant la rentrée 2010.

Ouvrir les portes des structures d'accueil et de loisirs aux enfants handicapés

09 431 – ASH 26/06/09 – pp. 18-21

Lors de la dernière conférence nationale du handicap, il n'en a pas été question : pourtant à partir du moment où les enfants

sont scolarisés en milieu ordinaire... il faut penser leur accès à l'ensemble des accueils collectifs.

Plate-forme « Grandir ensemble » publie son rapport. État des lieux attentes et offre.

Cet accueil est un « baromètre pertinent de la qualité de fonctionnement d'une structure »

« Plus l'enfant grandit, plus les solutions d'accueil diminuent ».

Propose de majorer les prestations aux organismes accueillant des enfants en situation de handicap.

Emploi

09 412 – ASH 19/06/09

L'Agefiph dresse un bilan positif pour 2008

Financements en hausse de 24%, progression de 13% du nb de personnes entrées en formation et de 3% du nb de personnes insérées.

Pour la 1^o fois le montant des contributions des employeurs ne respectant pas l'obligation d'emploi est en baisse (2,5%)

A noter : les discriminations restent fortes dans l'emploi des sourds - Centre d'études de l'emploi, Connaissance de l'emploi n° 66.

09 375 – ASH 05/06/09

La limite d'âge de 30 ans pour les personnes handicapées est supprimée

Décret n° 09-596 du 26/05/09, JO 28/05/09

09 398 – ASH 12/06/09

Précisions sur la mise en œuvre de l'obligation d'emploi

Décret n° 09-641 du 09/06/09, JO 10/06/09

Expériences et points de vue repérés

Une consultation pour personnes sourdes au CHU de Nancy

09 377 – ASH 05/06/09 – pp. 34-37

Depuis 11/ 2003 ce public est accompagné tout au long du parcours de soins par des professionnels de santé pratiquant la LSF « avec l'exigence d'une grande précision linguistique »

L'un des axes de développement est l'intégration d'un travailleur social dans l'équipe

Aidants-aidés : une relation à hautes tensions

09 390 – ASH 12/06/09 – pp. 35-37

Caractérisée par une profonde asymétrie. Il est de la responsabilité des aidants « d'assurer aux aidés l'exercice concret de leurs droits et libertés »



Un volet sur l'Outre-mer

09 368 – ASH 05-12/06/09



Nous signalons.

Principales dispositions de la loi pour le développement

économique des outre-mer

Loi n° 09-594 du 27/05/09, J.O. 28/05/09

Possibilité de versement bonus exceptionnel par les entreprises (rattrapage pouvoir d'achat)

Modification du régime des exonérations de charges patronales

Mesures en faveur de la continuité territoriale

Relance de la politique du logement : défiscalisation réorientée vers le logement social, possibilité de réquisition de logements vacants...

Et autres dispositions.

Le revenu supplémentaire temporaire d'activité officiellement institué

Décret n° 09-602 du 27/05/09, J.O. 29/05/09

Arrêté du 4 juin 2009, JO 05/06/09

A titre de complément sur cette question, on peut se reporter au rapport Victoria : Propositions de mise en œuvre du RSA et du Contrat unique d'insertion en outre-mer (documentation française).

Les cahiers juridiques des ASH



09 – 399 – ASH 12/06/09 – pp. 47-53

Le nouveau régime d'assurance chômage (fin)

Aides au reclassement, autres aides, contributions

09 – 414 – ASH 19/06/09 – pp. 49-54

& ASH 26/06/09 pp. 31-41

Les aides et mesures de Pôle emploi en faveur des chômeurs

Depuis le début 2009, possibilités de prescriptions :

Aides à la mobilité (recherche active ou reprise d'un emploi)

Aides à l'embauche

Aides au développement des compétences

Notre sélection Emploi – insertion – éducation



09 – 426 – ASH 19/06/09

Trois aides à l'embauche créées pour les contrats de professionnalisation et d'apprentissage

Décrets 09-693/694/695 du 15/06/09, J.O. 16/06/09

Prime de 3 000 € pour l'embauche en CDI de jeunes stagiaires

Décret n° 09-692 du 15 Juin, J.O. 16/06/09

Le gouvernement confirme sa volonté de développer les « écoles de la 2° chance »

Circ. 2009/13 du 05/05/09

Objectif : 3000 places sup en 2009 et 4200 en 2010

État : 26 millions pour 2009-10 (FISO) sans dépasser le tiers du coût total.

Développement des « internats d'excellence »

Circ. 2009-073 du 28/05/09 (BOEN 24 -11/06/09)



1 Hausse brutale du chômage au 1° trimestre au sens du BIT

09 382 – ASH 12/06/09 & Le Monde 12/06/09



Les données au sens du BIT donnent une vision d'ensemble qui nous paraît précieuse... si l'on ose dire dans cette conjoncture.

Chômage à 8,7% en métropole (9,1% avec DOM).

Augmentation de 1,1% par rapport au 4° trim. 08.

Il n'y a pas eu d'augmentation aussi forte depuis 75.

Taux d'emploi en ETP inférieur de plus de 4 points au taux d'emploi ; 3,1 millions de personnes ne travaillent pas mais le souhaitent et parmi les personnes en emploi, 5,4% en situation de sous-emploi.

Au 1° trimestre 187 800 emplois salariés détruits et près de 300 000 en un an.

L'industrie : moins 53 100 (moins 25% en 20 ans)

La construction : moins 10 400

Le tertiaire : moins 128 900 dont 80 800 dans l'intérim mais « les emplois stables commencent à être fortement détruits »

Malgré de légers mieux en avril, l'Unedic table sur 639 000 chômeurs de plus en 2009.

Insee Infos rapides 152 & 159 (4 & 11 juin)

« La microfinance ne remplacera pas les politiques de l'emploi »

09 409 – ASH 19/06/09 – pp. 42-43



Très très intéressant parce qu'il donne les limites de la pratique et cela même trace les contours d'une réflexion plus large sur le progrès social.

Entretien avec M. Servet, membre du centre européen de recherche en microfinance

Comment peut-on définir la microfinance ?

C'est un « ensemble de services financiers [dont] la gamme est extrêmement large » même si on pense surtout au micro-crédit. Mais pas une masse considérable : 4 milliards de dollars par an...

Depuis quand s'y intéresse-t-on en Europe ?

Fournir des services financiers à des populations qui en sont privées est très ancien (monts-de-piété du Moyen-âge par ex), au XIX° on y repense (débouche sur la création du Crédit mutuel).

En France la création de l'ACCRES constitue un tournant : les chômeurs peu qualifiés s'en emparent et depuis les années 80, la microfinance fait partie des politiques de l'emploi.

Quels outils et dispositifs recouvre-t-elle ?

En Europe de l'ouest surtout le microcrédit qui aide à créer une activité pro et plus récemment le microcrédit social (aider à un projet de vie : faire réparer une mobylette, remeubler un appart....).

Est-ce réellement efficace pour lutter contre la pauvreté ? Évolution novatrice ou pis-aller ?

Efficace si le public est bien ciblé mais si on en fait une « solution », ça marchera moins bien et ce serait même risqué : c'est une question de juste mesure (pour l'instant plus de 2 millions de chômeurs et 13 000 microcrédits ADIE).

Il faut réfléchir en terme de progrès social car il faut travailler longtemps pour rembourser et avec des salaires peu élevés...

La microfinance relève-t-elle d'une logique néolibérale ou solidaire ?

Pas toujours à opposer : certaines structures de ce champ sont rentables alors qu'on peut se porter mal en s'adressant à une clientèle plus aisée.

Mais prétendre en faire une solution générale se « situe dans une idéologie d'inspiration néolibérale » : si quelqu'un ferme sa micro entreprise pour reprendre un emploi et est mieux payé, ce n'est pas un échec....

À quelles conditions peut-elle trouver sa place dans les dispositifs de lutte contre l'exclusion ?

Il faut être « très vigilant sur les risques de surendettement » ; veiller au niveau des taux d'intérêt qui doit être soutenable : on ne peut pas le fixer de façon uniforme et il pourrait même être négatif (microcrédit social) ; l'accompagnement social est une nécessité dans de nbx cas : reste à savoir qui doit l'effectuer (organismes prêteurs ?). en France il fait souvent défaut.

Résolutions, perspectives et indicateurs

09 383 –ASH 12-19/06 & Le Monde 9-11-16 /06/09



Tout cela est à suivre bien sûr mais donne une idée de la suite... peu enthousiasmante il faut le dire.

Nous signalons : les cahiers juridiques des ASH des 19 & 26/06/09

L'emploi érigé en priorité dans le projet de loi de finances pour 2010

Mission emploi : 2 milliards d'euros de plus pour financer notamment 360 000 contrats aidés

Fonds d'investissements social (FISO) : 1,3 à 1,4 milliard de dotation

Mission relance : crédits portés de 1,6 à 3,5 milliards en 2010 (finance aussi RSTA - DOM)

Du côté de Pôle emploi

On s'attend à une rentrée difficile : plans sociaux, épuisement dispositifs de chômage partiel, RSA + 600 000 jeunes arrivant sur le marché du travail.

Annonces : 500 CDD qui s'ajouteront aux 1 840 recrutements déjà annoncés (nouvelles plates-formes tél), externalisation de prestations et moyens supplémentaires pour la formation.

Actuellement entre 1 300 et 1 400 personnes répondent au numéro unique qui reçoit entre 320 et 350 000 appels journaliers.

A noter : des syndicats alertent la direction sur les difficultés rencontrées par usagers et agents...

Le secteur protégé n'est pas épargné par la crise

Étude du GESAT : activité en baisse de 21% pour ESAT & IEA

Plus de 25% des structures déclarent que la crise a eu un impact important

Aide à domicile : les fédérations s'inquiètent de la baisse

du budget

Convention d'objectifs et de gestion 2009-12 entre État et CNAF prévoit une baisse de 19% des moyens envisagés pour l'aide aux familles.

Se traduira par une « réduction drastique des marges de manœuvre des structures d'aide à domicile »

Le SMIC horaire brut porté à 8,82 € au 1^{er} juillet

09 424 –ASH 26/06/09



Sans surprise...

Revalorisation de 1,3%.

Pas d'effort supplémentaire : ont été appliqués les mécanismes légaux prévus par le ode du travail.

Le minimum garanti est maintenu à son niveau de juillet 2008 : absence de hausse des prix.

A propos du rSa



Les droits connexes dépendent des ressources et non plus du statut de la personne, il faut intégrer cette notion c'est pourquoi nous soulignons l'accès à la CMU. L'analyse du MNCP est très pessimiste. A vous de voir... et à suivre surtout.

09 384 – ASH 12/06/09

Modalités d'octroi du droit à la CMU

CMU : affiliation des titulaires non couverts à un autre titre ; gratuit s'ils peuvent prétendre à CMU-C, ACS, ou si ressources plafond CMU.

CMU-C : si ressources du bénéficiaire - montant forfaitaire maximum du RSA, éligible de plein droit ; si perception de revenus complétés par un versement RSA, droit à CMU-C soumis à examen des ressources hors RSA (12 derniers mois)

09 423 – ASH 19/06/09

Faire valoir ses droits à pension alimentaire auprès de ses ascendants ?

Le formulaire de demande rSa stipule qu'un célibataire est « susceptible d'engager une action » pour obtenir une pension de ses parents.

Attention : le droit est le même sur ce point que pour le RMI et le formulaire « sera modifié », précise M. Hirsch. Pas de restriction du droit par rapport aux pratiques actuelles.

A noter dans les ASH du 26 juin, p. 30 M. Durrieleman (ancien conseiller social de M. Juppé) plaide pour une modernisation en profondeur de l'obligation alimentaire.

Nous signalons 2 analyses

09 403 – ASH 19/06– pp. 25-26 + ASH 05/06/09

MNCP : le RSA « augmentera la précarité »

« Analyse politique » très pessimiste : peut constituer un plus pour certains... mais attention à la révision de certains droits connexes...

Mais aucun changement pour ceux qui ne travaillent pas : minima sociaux n'augmentent pas.

Allocataires RSA orientés vers Pôle emploi : régime de droit commun... radiations possibles etc. comment réagiront les CG à cela ? au mieux inégalités selon les Dpts...

RSA et « effets d'aubaine » par M. Le Bris

Revient sur la question d'une reprise de marché par des régies d'insertion (Foyers Adoma Marseille)

Minima sociaux : le nb d'allocataires du RMI de nouveau en hausse au 1^{er} trimestre 2009

09 411 – ASH 19/06/09



C'était si l'on ose dire attendu...

Après 3 reculs (1% en 2006, 8% en 2007 et 3% en 2008), répercussion de la crise.

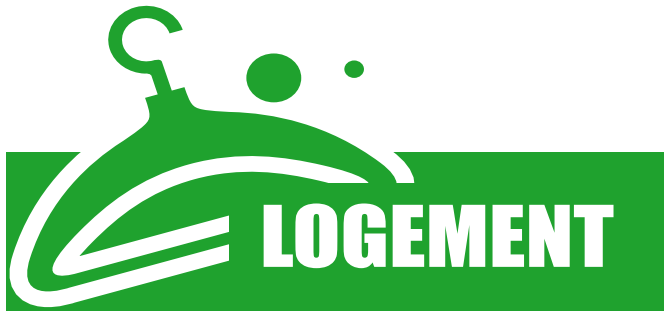
Augmentation de 1% sur les 3 premiers mois 09

Allocataires retrouvant un emploi : en baisse de 24,6 % sur 1 an

Allocataires bénéficiant d'une mesure d'intéressement : en baisse de 24,5% sur 1 an

Allocataires titulaires de contrats aidés : en baisse de 18% sur 1 an

DREES- Études et Résultats n° 693 – juin 2009



Prévention des expulsions : des initiatives



La Fondation Abbé-Pierre toujours active, et à côté une autre forme de positionnement « citoyen » pour employer un mot à la mode... C'est intéressant.

09 374 – ASH 05/06/09

Fondation Abbé-Pierre lance un numéro Azur.

« Allo Prévention Expulsions » 0810 001 505

Bénévoles + 2 juristes informent sur droits et procédures et orientent.

Locataires, propriétaires et assoc peuvent appeler.

Jusqu'à 1,8 million de personnes peinent à payer leur loyer (dont 500 0100 en situation d'impayés)

La part du budget consacrée au logement est de 25,4% en 2007 (13% pour l'alimentation)

La Fondation demande un moratoire.

09 401 – ASH 19/06/09

Un réseau « stop aux expulsions »

C'est le Réseil : DAL, CNL, CSF et autres assoc.

« Organiser des solidarités locales, en amont » de l'expulsion. S'inspire de l'action de RSF.

Soutenir mobilisations de voisinage et encourager les personnes concernées « à ne pas rester isolées, à en parler autour d'elles ».

Le Conseil d'État émet des réserves sur l'efficacité du droit au logement opposable

09 411 – ASH 19/06/09



Nous citons des phrases entières car c'est exactement ce que tous les intervenants sociaux ont martelé pendant des mois.... Est-ce vraiment réjouissant pour autant ? non bien sûr.

Considération générales : droit au logement, droit du logement

Le DALO souffre de « plusieurs défauts de conception ».

Depuis le 01/12/08, possibilité de recours pour les personnes reconnues prioritaires si aucune offre adaptée et à partir de 2012, possibilité de recours pour toute personne en cas de délais de réponse « anormalement longs » (logement social).

« La notion de droit opposable invite l'État à devenir davantage attentif à l'écart qui sépare souvent la proclamation de droits nouveaux de leur mise en œuvre effective » : financement suffisant, organisation administrative adaptée et système productif pour répondre à la demande.

Le « DALO ne répond pas à cette exigence ». Dans ces conditions le passage devant le juge administratif risque « d'accréditer l'idée que les droits opposables puissent être théoriques, voire fictifs ».

Invite à une évaluation avant d'étendre l'opposabilité à d'autres domaines.

Articulation peu claire avec les autres dispositifs, non prise en compte de la spécificité région parisienne, ambiguïté sur situation des étrangers en situation irrégulière, pénurie de logements sociaux, faiblesse du contingent préfectoral.

Il faut notamment « encourager » et « imposer » si nécessaire la production de logements.

A paraître à la Documentation française mais d'ores et déjà un dossier de presse disponible

Hébergement d'urgence : un rapport du Haut comité pour le logement des personnes défavorisées

09 366 – ASH 05/06/09 & Gaz Com 08/06/09



D'une année l'autre, d'un rapport l'autre les mêmes défauts sont pointés : on ne connaît pas bien le public, on évalue mal, on ne pilote pas... il est inévitable de se dire que l'on pourrait remédier à ces défauts.

« Sortir de la gestion de crise »

Des « efforts sensibles » ont été accomplis, mais insuffisants : manque de moyens et de pilotage.

Il faut « construire un dispositif structuré (...) en cohérence avec les interventions en amont (prévention) et en aval (relogement) »

Encore beaucoup de demandes non satisfaites : moyenne de 113 par jour à Paris et de 50 à 100 à Lyon.... et ce n'est que « la partie émergée de l'iceberg » car en l'état beaucoup de gens dans le besoin ne demandent rien.

Beaucoup des places proposées ne sont pas conformes à ce que définit la loi mobilisation pour le logement (2009) : conditions, évaluation médicale et sociale, orientation... dans le chiffrage il faudrait distinguer les structures conformes et les non-conformes.

Demande une évaluation du dispositif et du public « au plan

local et national » + une évaluation annuelle du nb de personnes sans abri.

Et aussi l'élaboration d'un nouveau référentiel (définir les différentes formes d'hébergement).

Pointe le pb de l'afflux de demandeurs d'asile dans le dispositif suite aux limitations apportées en CADA (n'héberge plus les procédures prioritaires et « Dublin », limite la durée pour les réfugiés...)

Le pilotage territorial « reste en grande partie à construire » : régulation inégale, le passage d'une structure à l'autre relève souvent de « réseaux informels ». Y remédier en prenant en compte les territoires des grandes agglomérations au sein du dispositif départemental d'hébergement.

Question des compétences en amont (prévention) et aval (relogement) : suggère des délégation à des départements ou ECI.

Adapter les structures aux publics

L'articulation avec la santé est « trop rarement assurée » : suggère appartements de coordination thérapeutique et conseils locaux santé mentale

Les personnes hébergées chez des tiers : pas de demandes mais des besoins. Suggère de leur apporter un soutien via CHRS sans hébergement.

Grands exclus : qu'ils aient accès à l'hébergement de stabilisation + petites unités médicalisées

Généraliser l'ALT aux ménages à faible revenu : alors que son enveloppe est limitative...

Un « schéma national de la refondation » de l'accueil des sans-abri en septembre ?

09 421 – ASH 26/06/09



Acceptons-en l'augure...

Mme Boutin : « nouvelle étape de la modernisation de la politique d'hébergement »

Remise des conclusions d'un groupe de travail présidé par M. Régnier (délégué général) : « système à bout de souffle ».

Ce schéma national élaboré par un comité de pilotage national fixera les grandes lignes d'une politique pour les 3 prochaines années. Les assoc participent aux travaux. 5 objectifs fixés :

1. Systèmes d'observation et d'évaluation
 2. Référentiel de prestations (simplification)
 3. Réforme de la prise en charge avec parcours gradués et individualisés et référent social unique
 4. Planification territoriale de l'offre
 5. Dispositif placé dans une logique d'accès au logement
- Travail proposé en septembre avec désignation de 6 ou 7 territoires d'expérimentation

Hébergement d'urgence : travaux de la feantsa.

09 429 – ASH 19/06/09



Nous apprécions les travaux de la feantsa et ils peuvent être très utiles.

Le rôle du logement dans les parcours d'exclusion liée au logement

Rapport européen de la Feantsa

Exclusion liée aux politiques de logement ou aussi à d'autres problématiques : emploi, ruptures, santé ?

Présente constats de 18 pays UE avec différences de

perception et pistes de travail

L'exclusion liée au logement et les arts : créativité, autonomisation et changement social

Des porteurs de projets européens s'expriment dans la revue Sans-abri en Europe : expériences reliant peinture, mode, cinéma et exclusion liée au logement qui visent à l'amélioration de l'estime de soi.

FSL : des outils efficaces, mais mal évalués

09 372 – ASH 05/06/09 – pp. 30-33



Tour d'horizon bien informé sur ce dispositif. Manque d'évaluation... nous sommes habitués, ce qui ne veut pas dire que nous nous y habitons...

Nés en 1990 avec la loi dite « Besson » : premiers pas vers le droit un logement, ils représentent 1,6% des dépenses sociales en 2006 où ils ont aidé 600 000 ménages avec plus de 200 millions d'euros.

Ils visent à faciliter l'accès et le maintien dans le logement : prêts, subventions et/ou mesures d'accompagnement social.

M. Régnier (préfet délégué à la coordination hébergement) : « joue un rôle essentiel dans la prévention des expulsions et impayés »

Décentralisé en 2005 : Dpts définissent conditions et modalités d'octroi, financement et gestion.

La principale caractéristique des FSL est donc la diversité qui nuit à la lisibilité mais permet une grande adaptabilité aux situations locales

Avec la crise économique il y a urgence : accroissement précarité des ménages (3 millions de personnes mal logées et plus de 6 en insécurité de logement pour la Fondation Abbé-Pierre)

Les FSL sont une plate-forme d'observation de la précarisation : beaucoup s'ouvrent à de nouveaux publics (moins 25 ans, travailleurs pauvres, retraités), ou augmentent le plafond d'éligibilité des aides...

Autre axe fort des FSL mis en lumière par la crise : les mesures d'accompagnement social auxquelles une partie du budget doit être consacrée. Comment les mener ? La plupart des fonds organisent des actions collectives (...).

Depuis 2005, la mission des FSL intègre les fonds de solidarité énergie (loi 98 contre exclusions) : et ce type de demande est en forte augmentation (15% par an). Quand un ménage saisit le FSL, il dispose d'un délai de 2 mois... mais les coupures sont encore fréquentes malgré ce.

« La précarité énergétique » s'impose peu à peu.

Programme d'amélioration énergétique de 800 000 logements en 10 ans chez HLM

Les travailleurs sociaux commencent à travailler avec les professionnels de l'énergie (fonds d'aide aux travaux).

La mise en cohérence des FSL avec les autres outils de l'aide au logement n'est pas évidente, même si localement partenariats fructueux.

Dispositif très souple (procédures d'urgence au cas par cas), mais très hétérogène, ce qui pose la question de l'égalité de l'accès au droit.

USH, ODAS, ministère... : voudraient meilleure observation fonctionnement et bénéficiaires FSL ; d'autant que les données existent puisque les Pds CG font un bilan annuel ; mais difficiles à croiser à cause de la diversité des critères.

De même la création d'un réseau des FSL apparaît nécessaire : dialogue, mutualisation des bonnes pratiques.

Mais le dispositif ne pourra pas à lui seul contenir les effets de la crise : dans certains Dpts en juin les fonds seront taris (Secours Catholique).

A noter une étude de la DREES – n° 670 – 11/08

Nous signalons dans le numéro 6



La justice est porteuse de nouvelles encourageantes ces temps-ci et décidément nous apprécions la HALDE.

09 427 – ASH 19/06/09

Les plafonds de ressources pour l'attribution d'un logement HLM sont minorés de 10,3%

Arrêté du 29 mai 2009, JO 12/06/09

Application loi mobilisation pour le logement : renouer avec la vocation d'accueil de foyers à revenus modestes.

Applicable aux « nouveaux entrants » depuis le 1^{er} juin

09 374 – ASH 05/06/09

Le DAL relaxé

Avait été condamné par le tribunal de police à 12 000 € d'amende et confiscation de 318 tentes pour l'installation d'un campement rue de la Banque (Paris 2007) au motif d'avoir « embarrassé la voie publique en y laissant des objets ».

La cour d'appel motive la relaxe par « l'état de nécessité » des familles ; l'art. de loi invoqué n'a pas été prévu « pour ce type de manifestations ».

09 387 – ASH 05/06/09

Délibération n° 148 de la HALDE

Octroi de l'APL : exiger la présentation du passeport pour vérifier la condition de résidence est discriminatoire. Cela s'est produit lors d'un contrôle par la CAF dans un foyer : refus de présentation ont été suivis de suspension de l'APL.

Suspension illégale : la condition de résidence imposée à tous est « sans lien avec la condition de régularité de séjour »

Caractère discriminatoire fondé sur la nationalité

Modalités de contrôle attentatoires au respect de la vie privée (pouvait se faire à la CAF).



« Un bouclier sanitaire pour améliorer l'accès aux soins »

09 422 – ASH 26/06/09 – pp. 26-27



On avait parlé de bouclier sanitaire quand l'idée avait jailli : cet entretien est intéressant car il recadre les choses dans un contexte où l'on peut supposer que l'on parlera à nouveau de ce type de « solution ».

Entretien avec M. Dourgnon, statisticien (IRDES)

Aujourd'hui les populations modestes ont-elles plus de difficultés à accéder aux soins ?

Oui : conjoncture économique et restes à charge avant complémentaire de plus en plus élevés : les ménages au-dessus du seuil CMU sont pénalisés.

Il faudrait comprendre pourquoi l'aide à l'acquisition d'une couverture complémentaire ne fonctionne pas mieux : trop cher ?

Quelle est l'incidence de l'augmentation du coût des soins et du ticket modérateur ?

La problématique de l'accès aux soins c'est de pouvoir entrer dans une démarche de soins et « d'y recourir aussi souvent que nécessaire ».

Ce ne sont pas des frais linéaires, mais des avances à faire et même quelques euros peuvent peser lourds si le budget est très serré.

L'existence de 2 secteurs tarifaires aggrave les choses, notamment fortes inégalités géographiques.

Les refus de soins sont-ils fréquents ?

Leur niveau n'est pas connu pour toute la France ; les testings disponibles concernent la CMU-C et en démontrent la réalité.

Ce serait bien d'avoir des éléments sur les filières de soins des bénéficiaires CMU : leur consommation de soins s'est rapprochée de celle des autres catégories mais on ne connaît pas leurs éventuelles stratégies (changer de lieu, aller chez des généralistes plutôt que les spécialistes...).

Y-a-t-il un frein culturel dans le recours aux soins ?

On voit des « effets de contexte » : indicateurs de santé plus mauvais dans la population en ZUS que dans celle d'un quartier plus mixte socialement, au-delà de facteurs économiques ou du manque de médecins. Il faudrait en tenir compte.

Comment améliorer l'accès aux soins des ménages modestes ?

L'idée d'un bouclier sanitaire a été lancée : au lieu de raisonner par maladies (un grand nombre ne sont pas bien prises en charge), raisonner par este à charge.

« Toutes les personnes dont le reste à charge dépasserait un certain montant seraient remboursées à 100% au-delà de ce montant », en conditionnant ce seuil au revenu de l'assuré. Il faut tenir compte de la situation globale du patient : revenus, mais aussi contexte.

Mais aujourd'hui on ne peut pas croiser des informations de revenus avec des informations de type santé et sécurité sociale.

Pourquoi la question des difficultés d'accès aux soins s'inscrit-elle dans la problématique de la réduction des faits de santé ?

L'accès aux soins n'est qu'une des composantes des inégalités. « La société produit des inégalités de santé et de la mauvaise santé » : conditions de vie, de travail, espérance de vie...

Malgré un droit à la santé et la CMU nous avons un des « taux les plus élevés d'inégalités de santé parmi les pays de l'OCDE »

Pour améliorer l'équité, il ne suffit pas d'améliorer le système de soins ni d'en garantir l'accessibilité à tous.

Il faudrait avoir des données plus fines sur les impacts des soins ou des conditions de vie (les personnes qui recourent beaucoup au système de soins sont-elles en meilleure santé que les autres par ex. ?), ce qui suppose des études sur de très longues périodes.

L'accent sur la prévention aiderait sans doute.



Réactions aux annonces de M. Sarkozy et un entretien : « L'école n'est pas un sanctuaire »

09 373 – ASH 05/06/09



Nous aimons beaucoup l'entretien ; la pédagogie est le remède, il faut enseigner et pas seulement socialiser. La seule ombre au tableau c'est que nous n'allons pas dans ce sens..., et c'est une ombre de taille !!! (dans le précédent numéro, un entretien avec M. Debarbieux peut enrichir celui-ci)

Sur ces annonces, voir le n° 5 et la rubrique Société de ce numéro-ci

Syndicats d'enseignants et Associations d'élus dénoncent la prédominance du sécuritaire au détriment de la prévention.

ARF & ADF : déclarent rejoindre « toute la communauté éducative pour dénoncer les raccourcis et la démagogie »

Le syndicat des personnels de direction juge ces mesures impraticables (voir n° 5).

Entretien avec Mme Cécile Carra, sociologue

Les violences scolaires augmentent-elles ?

On a des stats depuis les années 1990 dans divers pays et il n'y a pas d'augmentation. Ce sont des observations « scientifiques » et fondées (enquêtes de victimisation notamment).

Et s'aggravent-elles ?

Pour l'essentiel ce sont de « petits faits répétitifs » qu'il faut prendre en compte bien sûr.

En primaire, bagarres dans la cour ; en collège, violences verbales. Les agressions à l'égard des enseignants n'ont pas augmenté.

Ne sont-elles pas sous-déclarées ?

Oui, même si c'est difficile à évaluer. Mais les violences graves sont très bien enregistrées.

Touchent-elles de la même manière l'ensemble des établissements ?

Non, les pbs se concentrent « dans les zones de relégation » (cumulant difficultés sociales et éco)

On peut expliquer cela de plusieurs manières :

Dire que la violence vient de l'extérieur et infiltre l'école : « évite de mettre en cause les institutions, (...) de renvoyer le pb vers violences urbaines, responsabilité des parents »... et conforte une vision sécuritaire.

Dire que c'est lié à l'augmentation des inégalités sociales et scolaires : on parle d'égalité des chances mais le contexte est inégalitaire, nourrissant un sentiment d'injustice qui peut aller jusqu'au passage à l'acte.

Dire que l'école peut favoriser la violence : sélection, pratiques parfois discriminatoires, voire ethnicisantes (classes de mauvais élèves...)

Dire que l'écart grandit entre une population à mille lieux des normes scolaires et des enseignants issus des classes moyennes et supérieures (niveau requis) : s'il n'y a plus de « connivence culturelle » élèves / enseignants, des comportements « juvéniles » apparaissent violents « dans une société où le sentiment d'insécurité est prégnant ».

Certains établissements s'en sortent mieux que d'autres, à quartier égal. ??

Quand il y a cohésion de l'équipe dans une logique pédagogique, ça marche mieux. Si la cohésion vise « à se protéger des élèves, dans une logique défensive (...) tout incident va être lu au travers du prisme de la violence »...

La violence produit un mal-être des enseignants.

Il y a une « détérioration de la reconnaissance sociale du métier » ; leur manière de percevoir des incidents comme violents en est un indicateur.

Et ils subissent une pression croissante sur le plan des résultats : on renvoie les mauvais résultats à leur responsabilité, alors qu'est en jeu aussi le fonctionnement de l'institution.

Les représentations comme « La journée de la jupe » vous paraissent-elles exagérées ?

Elles contribuent à l'image d'un métier à risque qui est loin d'une réalité faite de micro-violences, de chahut, d'indifférence à la matière enseignée.

Envoyer la police ne règlera rien : on sait que les choses dérapent lorsque l'enseignant renchérit sur le comportement de l'élève, par ex.

La grande réalité des cas relève de réponses pédagogiques. « Et pas seulement en matière de socialisation (...) le sens de l'école réside dans la transmission des savoirs. A partir du moment où elle ne fait plus que socialiser les élèves, elle perd de son sens et la culture du quartier y pénètre d'autant plus facilement qu'elle devient un simple lieu d'accueil »

Ne faudrait-il pas ouvrir les établissements sur leur environnement plutôt que les barricader ?

Cela permet de meilleures relations. C'était l'idée des ZEP : travailler avec des partenaires extérieurs dans le cadre de la politique de la ville.

Les consignes de Xavier Darcos pour la rentrée scolaire 2009-2010

09 371 – ASH 05/06/09



Circulaire traditionnelle : des choses sont

intéressantes mais d'autres relèvent de l'incantation, sans modalités opératoires... et ça n'étonnera personne

Circ. 09-068 du 20/05/09 – www.circulaires.gouv.fr

Lutter contre les discriminations et les violences

Réaffirmer « importance éducation civique »

Les règlements intérieurs doivent mentionner le refus de toutes les formes de discriminations et les nommer ; dans les lycées sensibilisation à la lutte contre l'homophobie (campagne d'affichage et dispositif d'écoute téléphonique 0810 20 30 40)

Prévention et lutte contre les violences : « aucune atteinte à un membre de la communauté éducative ne sera tolérée » ; séances d'information sur l'enfance en danger ; distributeurs de préservatifs dans les lycées et guide « prévention des conduites addictives » à la rentrée (www.eduscol.education.fr)

Améliorer l'orientation des élèves

Service personnalisé et gratuit d'aide

0810 012 025 & www.monorientationenligne.fr

Accompagnement éducatif « de préférence après la classe » pour les élèves de l'éducation prioritaire qui le souhaitent

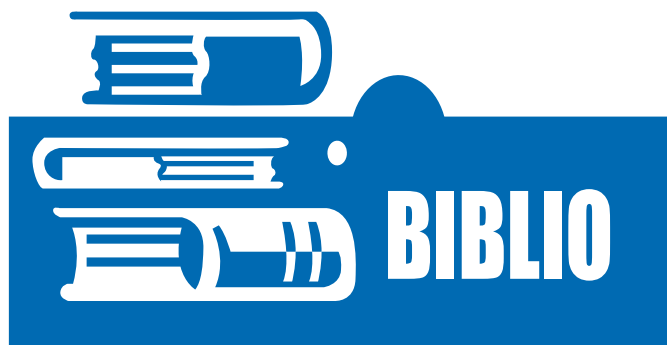
Reconduction du dispositif de réussite scolaire dans 200 lycées.

Donner une chance de réussite à tous les élèves

La scolarisation des élèves handicapés demeure une priorité : renforcement de l'appui et aide pédagogique aux enseignants non spécialisés (avec des « professeurs –ressource » formés), formation des AVS poursuivie, cours de langue des signes possibles pour les élèves sourds, et dans le primaire programmes en braille disponibles.

Prévenir l'absentéisme et le décrochage : « aucun élève ne doit se trouver sans solution à l'issue des procédures d'orientation et d'affection »

Associer les parents : organiser leur accueil et assurer l'effectivité de leurs droits d'information et d'expression.



ASH du 12 juin 2009 – 09 393

Familles et professionnels de l'action sociale. Éduquer ensemble



L'idée est séduisante et elle aboutit à un ouvrage épais... au prix abordable. A vous de voir.

Contributions réunies par la Fondation d'Auteuil.

D'abord conçue sur mode substitutif, l'intervention sociale est maintenant axée sur la coéducation.

Où en est-on de ce changement de posture ?

Analyses d'expériences de différents pays UE.

Coord. Chantal Paisant – Ed. Chroniques sociales – 438 p.
18,90 €

ASH du 19 juin 2009 – 09 413

Dictionnaire des banlieues



Franchement nous aimons ; au moins jeter un coup d'œil ?

8 spécialistes de géopolitique pour montrer la complexité de ces territoires. Chaque mot est traité à partir de l'histoire et de l'actualité.

En 1^o partie un historique de 1950 à nos jours.

Attention : le choix est fait de ne traiter que les banlieues qui posent des difficultés ; plusieurs entrées correspondent à des noms de lieux.

Dir. B. Giblin – Ed. Larousse – 22 €

Familles et institutions : cultures, identités et imaginaires



On peut juger le thème bien classique... ou se jeter dessus si affinités et projets en cours.

Contributions proposées par l'association Regards et le Derpad (dispositif au service des professionnels enfance en difficulté)

<http://www.derpad.com/>

M. Bier (INJEP) : « Assigner quelqu'un à une origine, une culture, est une manière à la fois de nier la complexité des sociétés et de le nier » lui-même en tant que sujet « pris dans l'héritage de ses filiations, mais aussi engagé dans des affiliations choisies » Pourtant les migrants et leurs descendants sont vus comme « autres ».

Sous la direction de St. Tessier – Ed. ères – 23 €

Annuaire Andass des données sociales et de santé 2007 des conseils généraux



Info stat sur tous les secteurs : précarité, insertion, petite enfance...

+ données socio-éco : sources INSEE, CNAF, CNAM, Dpt par Dpt

Cartes interactives sur la version CD-Rom.

50 € & 110 € avec le CD-Rom

CG Loire – Délégation vie sociale

23, rue d'Arcole – BP 264 – 42016 St-Etienne

Ou sur le site de l'Andass



Le Monde – 09 395

Conseil d'Analyse Économique : le partage des fruits de la croissance en France (9 juin)

Baisse de la part de la rémunération de 80% des salariés : les seules marges de manœuvre sont la fiscalité et la taxation des hauts revenus....

622 322 candidats se présentent à la session 2009 du baccalauréat (12 & 19 juin)

53% à un bac général (+ 2,08% de candidats), 26% un bac technologique (- 3.26 % de candidats) et 21% à un bac pro (+4,45 % de candidats).

Depuis 1995, la France stagne à 64% de bacheliers dans une génération.

ASH du 5 juin 2009 – 09 378

L'ONED met en ligne un dossier thématique sur les administrateurs ad hoc

Un point sur rôle et missions, notamment à l'égard des mineurs étrangers isolés, et sur le mode de financement.

Tarifification des enquêtes sociales

6 assocs (dont Unasea et FN3S) ont déposé un recours devant le Conseil d'État pour faire annuler 2 textes aux « conséquences graves » : fixation de rémunérations forfaitaires « 3 fois inférieures aux pratiques actuelles »...

M. Fillon installe le Haut Conseil de la famille

Arrêté du 3 juin, J.O. 04/06/09

Il devra notamment définir et mesurer l'effort en faveur des familles et réfléchir au développement de la garde d'enfants.

Seule l'UNAF accueille la nouvelle instance avec satisfaction, les autres assocs et les syndicats critiquent sa composition (CFTC, CGC, CGT & FO ont même décidé de la boycotter).

ASH du 19 juin 2009 – 09 428

Le déficit du régime général de la sécurité sociale devrait atteindre 20 milliards en 2009

Rapport de juin 2009

La Commission européenne présente un nouveau programme : justice, sécurité, asile et immigration (Com IP/09/894 & MEMO 09/266)

Programme quinquennal dit de Stockholm.

Prône entre autres l'amélioration des conditions d'emprisonnement et la promotion des expériences alternatives à l'emprisonnement.

Souhait d'une « immigration dynamique et équitable » mais s'emploie à gérer les frontières...

ASH du 26 juin 2009 – 09 416

La perception de l'IAE par le grand public

Qui peut apporter des solutions « concrètes et utiles » aux personnes en difficulté et contribuer à leur insertion sociale et professionnelle ?

Collectivités territoriales : pour 23% personnes interrogées ; IAE pour 21% ; État pour 19%

79% ont déjà entendu parler des assocs insertion mais 81% n'ont jamais été en contact avec elles.